

qui appartenait à M. le lieutenant criminel. Donc, ajouta-t-il, sa déclaration était exacte ; mais Bénard ne l'avait pas moins retenu avec sa voiture pour emporter notamment les marchandises hors Paris : ainsi il y a eu commencement d'exécution quant au vol.

(A suivre.)



Quand tu traverses une rue après la pluie, tu marches avec précaution, sur la pointe des pieds, en cherchant les pierres blanches : mais si, par imprudence, tu fais un faux pas qui souille de boue ta chaussure, alors tu te décourages et ne prends pas soin de te garantir des taches. Jeune homme, préserve bien ton âme de la première éclaboussure.

—Chacun a devant les yeux un but qu'il poursuit jusqu'à la mort : mais pour plusieurs, ce but est une plume qu'ils chassent devant eux dans l'air.

Celui qui ne se contente pas de son bien-être et veut paraître, ne tarde pas à disparaître.

—Les Egyptiens pouvaient emprunter de fortes sommes en déposant le cadavre de leur père entre les mains du créancier ; et ils se couvraient d'infamie s'ils ne retiraient pas après un certain temps ce gage vénéré. Dans le moyen-âge, on a mis sa moustache en dépôt, et l'on a obtenu de l'or sur cette simple garantie. Aujourd'hui, il suffit de donner sa signature, c'est-à-dire de tracer quelques signes bizarres, et l'on est aussi engagé que l'étaient autrefois l'Égyptien et l'homme du moyen-âge. On peut mesurer par ces faits le pas immense qu'a accompli la confiance parmi les hommes, puisque une simple signature, si chétive en comparaison d'un gage religieux tel que le cadavre d'un père, lie invinciblement d'un bout du monde à l'autre un homme à un autre.

—Deux élèves du Séminaire de théologie générale de l'Eglise Episcopaliennne à New-York ont abjuré le protestantisme. Ce sont MM. John B. Werner, de Allentown, Pa. et R. M. Ludlow, de St-Louis. Il est probable qu'ils se feront prêtres dans l'ordre des Paulistes.

ECHOS

—L'Union St-Joseph à St-Hyacinthe assistait, en corps, à la procession de la Fête-Dieu, jeudi et dimanche les 24 et 28 courant. A la dernière sortie cependant, nous avons remarqué quelques abstentions. Il semble plus commode à quelques confrères, en certaines occasions, de se placer au frais pour mieux contempler ceux des leurs sous le harnais. Nous espérons qu'à l'avenir, comme cela a toujours été pratiqué jusqu'ici, cette fantaisie sera cotée à 25 centins.

Tous les sociétaires ayant le même intérêt à grossir l'importance, sous tous les rapports, de l'association à laquelle ils appartiennent, il y a obligation pour chacun, soit de se sacrifier soit de sacrifier quelque chose qui soit l'équivalent du sacrifice accepté par les premiers.

Il est une chose qu'il ne faut jamais perdre de vue, c'est celle-ci : Bien que les membres présents à une démonstration publique, comme dans les autres circonstances requérant la présence des intéressés, les associés présents aient qualité pour agir comme représentants et au nom de tous, il n'en faut pas conclure que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes. De plus, on peut aussi invoquer la question de justice ; pour ne blesser aucune susceptibilité, disons qu'il n'est pas raisonnable de toujours se laver les mains et de laisser à une majorité quelconque la responsabilité en tout. Dans le cas présent, il faudrait inventer un mot assez doux, mais en même temps, assez expressif pour qualifier comme elle le mérite l'indifférence des paresseux.

N'oublions pas que la Fête-Dieu est la meilleure occasion, sinon la seule chaque année, d'affirmer publiquement notre foi comme corporation. Et, dans des circonstances aussi solennelles, le fardeau incombe à chacun également de répondre par soi-même.

—Les secrétaires-trésoriers ne devront pas oublier de faire rapport dès lundi le 8 courant. Voici le résumé des règlements adoptés depuis quelques mois sur cette matière importante.

Les assemblées, dans chaque succursale, ont lieu, le premier dimanche du mois. Le trésorier y soumet le rapport financier qui doit être approuvé, mis sous enveloppe et scellé séance tenante pour être expédié dès le lendemain matin.

Chaque succursale est responsable des rapports faits par ses officiers : aux membres d'approuver à bon escient !

Dans les cas d'infidélité, irrégularité, négligence,